



Communauté de Communes des 3 Provinces
21, Rue de l'Ancienne Gare
18600 SANCOINS
Tel : 02-48-80-09-28 / Fax : 02-48-80-07-69
contact@cc3p.fr

MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES
ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE
VENTILATION DE L'ESPACE AQUATIQUE DE L'AUBOIS

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE ET HEURE DE REMISE DES OFFRES :
11 DECEMBRE 2017 A 16 H 00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFIANTS	3
1.1 – Maître d’ouvrage :	3
1.2 – Type d’acheteur public :	3
ARTICLE 2 - OBJET	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
3.1 – Mode de passation	3
3.2 - Compléments à apporter au C.C.T.P.	3
3.3 – Forme du marché	3
3.4 – Durée du marché	3
3.5 - Modifications de détail au dossier de consultation	3
3.6 - Délai de validité des offres	4
ARTICLE 4 – VISITE DES LOCAUX :	4
ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES.....	4
5.1 – Dossier de candidature	4
5.1.1 – Documents administratifs ⁽¹⁾	4
5.1.2 – Capacités professionnelles, techniques et financières des candidats ⁽¹⁾	4
5.2 – Dossier Offre ⁽²⁾	5
ARTICLE 6 - CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	5
ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES	6
7.1 – Notation.	6
7.2 – Négociation.	6
ARTICLE 8 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
ARTICLE 9 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :	7
ARTICLE 10 : LITIGES	7
CERTIFICAT DE VISITE.....	8

ARTICLE 1 : IDENTIFIANTS

1.1 – Maître d’ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 PROVINCES
21, Rue de l’Ancienne Gare
18600 SANCOINS
Tél : 02-48-80-09-28
Fax : 02-48-80-07-69
contact@cc3p.fr

1.2 – Type d’acheteur public :

Collectivité territoriale.

ARTICLE 2 - OBJET

Le marché a pour objet la maintenance et l’entretien des installations de chauffage et de ventilation de l’espace aquatique de l’Aubois à Sancoins.
Le détail des prestations est indiqué dans le CCP.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Mode de passation

Le présent marché est passé en procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions de l’article 42-2 de l’ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et l’article 27 du décret 2016-360 du 25/03/16 modifié.

3.2 - Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

3.3 – Forme du marché

Il s’agit d’un marché de prestations de service comprenant deux parties :

- La maintenance préventive et palliative des installations traitée à prix global forfait annuel.
- La maintenance corrective et améliorative des mêmes installations à prix unitaires à bons de commande.

Les variantes sont autorisées si elles sont jointes à l’offre de base.

3.4 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2018, reconductible de façon expresse 2 fois au plus pour la même durée.

3.5 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d’ouvrage se réserve le droit d’apporter au plus tard DIX JOURS avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

3.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à QUATRE VINGT DIX JOURS à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 4 – VISITE DES LOCAUX :

Le candidat doit **obligatoirement** effectuer une visite des lieux. Le rendez-vous est à prendre auprès M. Pascal HOARAU, chef de bassin au 02-48-76-85-79 ou au 02-48-80-09-28.

Suite à cette visite, un certificat de visite sera transmis au candidat. Ce document est impérativement à joindre à l'offre.

ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement suite à demande écrite (courrier, fax, mail) ou téléchargé sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-idf-centre.fr>

Les candidats ont à produire un dossier complet rédigé en langue française comprenant les pièces suivantes :

5.1 – Dossier de candidature

5.1.1 – Documents administratifs ⁽¹⁾

- Une lettre de candidature ou DC1 (téléchargeable à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

- La déclaration sur l'honneur jointe l'acte d'engagement complété, datée et signée.

5.1.2 – Capacités professionnelles, techniques et financières des candidats⁽¹⁾

- Une Liste des références au cours des trois dernières années, appuyée, le cas échéant, d'attestations de bonne exécution pour des prestations identiques.

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles.

Les entreprises de création récente peuvent justifier de leurs capacités techniques, financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux énumérés ci-dessus.

(1) Chaque membre du groupement ou sous-traitant devra fournir l'ensemble des justifications mentionné aux articles 4.1.1 et 4.1.2.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer les pièces manquantes au dossier de candidature.

5.2 – Dossier Offre (2)

- L'acte d'engagement et son annexe complété, daté et signé accompagné de la grille de tarifs de remplacement de pièces de rechange classiques.

- Le certificat de visite signé par le représentant du pouvoir adjudicateur.

- Un mémoire technique comportant :

↳ Les moyens humains et technique qui seront spécifiquement mobilisés pour l'exécution du présent contrat (indiquer le nombre, la qualification...).

↳ Une note détaillée indiquant la désignation de l'agence ou la succursale responsable du présent marché (raison sociale, adresse, téléphone, mail...) et sa capacité d'intervention (moyens en matériels, stock de pièces de rechange, horaires, service d'astreinte...).

↳ Mode et délai d'approvisionnement des pièces détachées.

↳ Principales mesures pour assurer l'hygiène et la sécurité sur les chantiers (sécurité du personnel et des usagers, mesures prises pour limiter la gêne aux usagers...).

De plus, le prestataire s'engage à maintenir les équipes prévues dans l'offre, en qualité et en nombre, pendant toute la durée du marché.

(2) Toute pièce manquante ou incomplète sera motif de rejet de l'offre.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats remettront l'ensemble de ces documents sous une **unique enveloppe cachetée**. Ce pli porte l'indication suivante :

Entretien des installations de chauffage et de ventilation

Nom de la société : _____

« Ne pas ouvrir avant la date prévue »

Adressé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES
21, Rue de l'Ancienne Gare
18600 SANCOINS

Les offres pourront être remises :

Contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.info>

Aucune offre par mail ou par fax ne sera acceptée.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixée ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES

7.1 – Notation.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, en tenant compte des critères de jugement des offres présentés ci-dessous et faisant l'objet d'une pondération :

Critères	Pondération
1 ^{er} : Capacités, moyens et références	60 %
2 ^{ème} : Montant de l'offre	40 %

En cas d'égalité, le candidat ayant la note « Montant de l'offre » la plus élevée sera classé en première position.

1^{er} – Capacités, moyens et références : note sur 10.

- ↳ Références, capacités techniques et professionnelles (noté sur 5).
- ↳ Mémoire technique (noté sur 5).

Echelle des notes : 0 = non conforme ou très mauvais ; 1 = mauvais ; 2 = moyen ; 3 = bon ; 4 = très bon ; 5 = excellent.

2^{ème} – Montant de l'offre : note sur 10.

La note maximale de 10 sera attribuée à la meilleure offre (celle présentant le prix le moins élevé sauf si celui-ci apparaît comme anormalement bas), ainsi la note « montant de l'offre » sera égale à :

$$\text{Note} = 10 \times (\text{prix minimum} / \text{prix})^2$$

L'offre de prix du candidat soumise à analyse sera celle constitués de la façon suivante :

- ↳ Offre de prix global et forfaitaire de maintenance préventive + palliative.
- ↳ Détail estimatif d'un chantier élaboré par le pouvoir adjudicateur dans lequel seront positionnés les prix de la main d'œuvre proposée par le candidat dans le BPU et ceux de pièces de rechange classiques issus de sa grille de tarifs jointe à l'offre du candidat.

7.2 – Négociation.

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur :

- soit sélectionne le candidat qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse,
- soit décide d'engager des négociations. En ce cas, seules les quatre offres les mieux classées au regard des critères et pondérations définis ci-dessus, seront retenues.

Dans le cadre de ces négociations, les candidats retenus peuvent être invités par le pouvoir adjudicateur et ce, dans de strictes conditions d'égalité, à préciser, compléter ou modifier leur offre sans pour autant qu'il soit apporté de modifications substantielles au marché.

Les négociations se dérouleront en 2 tours maximum et porteront sur l'un et/ou tous les points suivants :

- La valeur technique de l'offre.
- Le montant de l'offre

ARTICLE 8 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

La liste des pièces qui sont fournies par l'acheteur public au candidat est :
Règlement de la consultation.
Acte d'engagement et ses annexes.
Cahier des clauses particulières.

ARTICLE 9 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires à l'élaboration de leur offre, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 PROVINCES
21, rue de l'Ancienne Gare
18600 SANCOINS
Tél : 02-48-80-09-28
Fax : 02-48-80-07-69
finances@cc3p.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date de remise des offres.

ARTICLE 10 : LITIGES

Le tribunal compétent pour les litiges pendant la consultation est le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS (saisine conformément aux délais en vigueur).



Certificat de visite

Je soussigné,, certifie que l'entreprise
représentée par M/MME a effectué la visite de l'espace
aquatique de l'aubois dans le cadre du MAPA 2017-13

le à

Certificat délivré pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Sancoins, Le

(Nom - prénom - signature)